



BETTERAVE SUCRIÈRE

N° 05

du 28/04/2026

Rédacteurs

Bulletin rédigé par l'Institut
Technique de la Betterave

Observateurs

ITB Centre-Val de Loire,
GEETA Pithiviers, Cristal
Union, Ouvre et fils, Tereos,
Axereal, Coopérative de
Boisseaux, Coopérative
de Puiseaux, Soufflet
Agriculture, Vertumne,
agriculteurs.

Relecteurs

Gouwie Céline

Directeur de publication

**Maxime BUIZARD-
BLONDEAU,**

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

**13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS**

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
piloté par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la

SOMMAIRE

Météorologie	1
Stades phénologiques	2
Ravageurs	2
Auxiliaires	7
Mieux connaître	8
Annexes	9
Notes nationales	9

EN BREF

6 à 8 feuilles vraies pour les semis réalisés avant le 10 mars

4 à 6 feuilles vraies pour les semis après le 19 mars

Pucerons verts aptères la pression reste élevée :

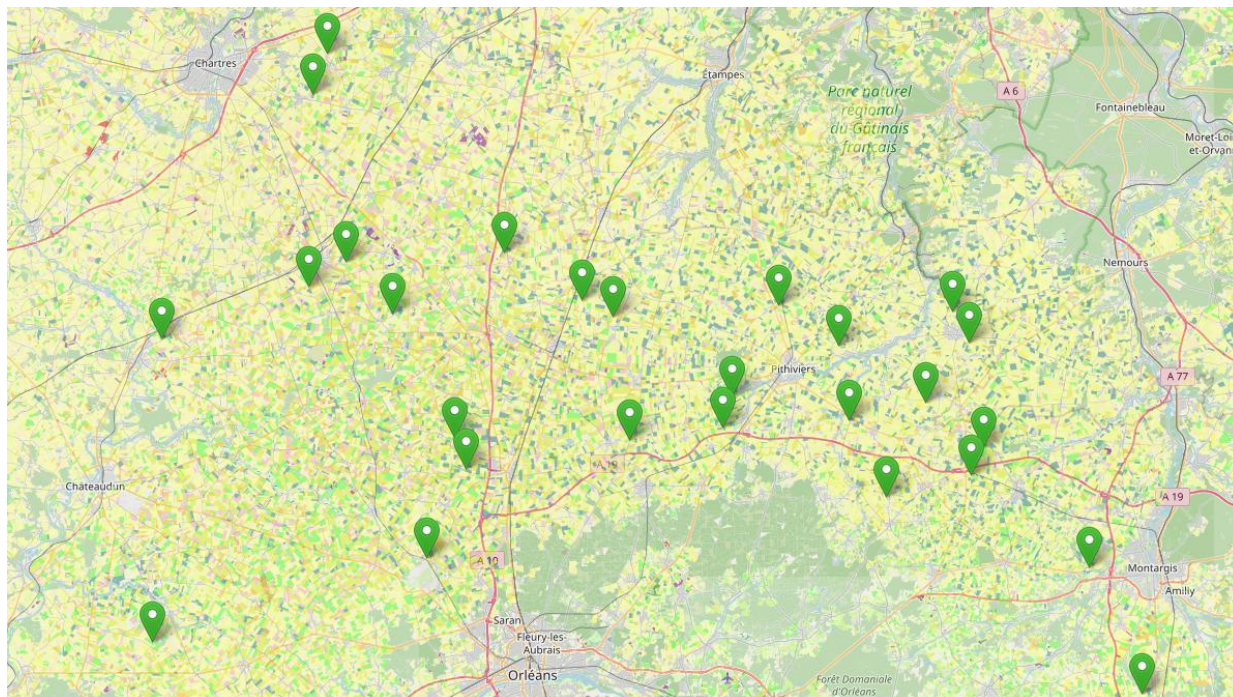
Semis après le 18 mars au seuil 3

Semis avant 10 mars au seuil 3

Présentation du réseau :

Le réseau 2026 se compose de 27 parcelles qui seront suivies du semis à la récolte sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire avec :

- 1 dans le Loir et Cher
- 8 en Eure et Loir
- 18 dans le Loiret



- **4 seront suivies pour la teigne** avec des pièges phéromones relevés toutes les semaines d'avril à septembre. Toutes sont non irriguées, 2 localisées à Puisseaux (45), 1 à Saint Michel (45), 1 à Pithiviers-le-Vieil (45).
- **4 comportent des cuvettes jaunes** pour la capture des pucerons ailés et détermination par la FREDON Centre-Val de Loire. Le premier relevé est prévu le 7 avril 2026

Les sites retenus sont :

- LUMEAU (28)
- VILLEAU (28)
- VOVES (28)
- OUZOUER DES CHAMPS (45)

Météorologie

Retour au
sommaire



RETROSPECTIVES

Le vent d'est soutenu en milieu de semaine dernière retarde la croissance des jeunes plantules.

PREVISIONS

Hausse des températures ,absence de vent avec quelques pluies annoncées en fin de semaine. L'assèchement du lit de semences perturbe la croissance des jeunes plantules.



24 parcelles sont renseignées cette semaine :

- Les semis réalisés avant le 10 mars sont au stade 6 à 8 feuilles
- Les semis réalisés après le 20 mars atteignent le stade 4 feuilles vraies

Ravageurs



De nombreux ravageurs seront susceptibles de porter préjudice à la culture dès la levée et à surveiller régulièrement dans le réseau.

Les observations⁷ de cette semaine en signalent déjà.

Afin de pouvoir bien identifier les bioagresseurs ou les symptômes d'attaques qui commencent à apparaître, le guide BetaGIA est l'outil idéal pour vous accompagner dans la surveillance des parcelles et bien gérer ces attaques.

Accessible auprès de vos experts régionaux ou au format PDF sur le site internet de l'ITB dans la rubrique « Publications ».



https://www.itbfr.org/fileadmin/user_upload/BetaGIA-CentreVDL-WEB.compressed.pdf

ALTISES

Contexte d'observations

Des dégâts d'altises, reconnaissables par de petites perforations irrégulières, sont toujours observés cette semaine dans 6 parcelles contre 10 la semaine dernière.

Avec de 12 % à 80 % des plantules touchées. 5 **dépassent** le seuil de nuisibilité.



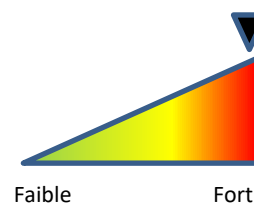
Illustration d'une plante détruite par les altises à l'est du Loiret

Seuil indicatif de risque

Le seuil d'intervention est **de 30 % de plantules** atteintes.

Prévision

Avec la hausse des températures et le temps sec qui freine le développement des plantules, la pression reste très importante. Les zones de parcelles abritées de bois et de colza sont très concernées. La mortalité de plantules est déjà observée dans certaines situations dans le Gâtinais.



Gestion du risque

Si le seuil est atteint dans vos parcelles, ce ravageur peut engendrer des pertes de population au stade cotylédons jusqu'à 2 feuilles. Les semis réalisés après le 19 mars sont très exposés.

COLLEMBOLES

Contexte d'observations

Les collemboles sont de petits arthropodes sauteurs pouvant être observés sous les feuilles. De couleur jaune, noire ou verte, **ils peuvent facilement être confondus avec des pucerons**. Ils sont favorisés par un climat humide, un sol avec présence de résidus.



Toujours observés cette semaine dans 4 parcelles.

En approchant une pointe de couteau, ce ravageur va sauter, contrairement à un puceron.

Des dégâts sont possibles lorsqu'ils sont à taille adultes, de couleur vert foncé.

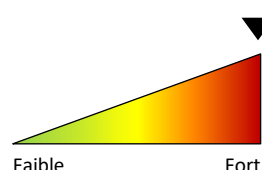
Vous pouvez retrouver sa fiche d'identification dans le guide Betagia page 36 : https://www.itbfr.org/fileadmin/user_upload/BetaGIA-CentreVDL-WEB.compressed.pdf

Seuil indicatif de risque

Il n'existe aucun seuil de nuisibilité contre ce ravageur

Prévision

La douceur favorisent leur observation.



Mesures prophylactiques :

Il n'existe aucun moyen de lutte contre ce ravageur

Pucerons verts ailés

Contexte d'observations

Toujours 90 % des parcelles observées qui signalent de 8 % à 36% de plantes colonisées par des pucerons verts ailés *Myzus persicae*. Nous étions à 71 % il y a une semaine.

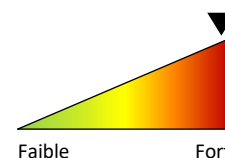
Seuil indicatif de risque

Le seuil d'intervention ne s'applique que sur les pucerons verts aptères. La présence de pucerons ailés permet d'estimer une date de colonisation par les aptères dans les 7 jours à venir.




Prévision

Avec la hausse des températures et l'absence de vent d'est, la surveillance doit être renforcée dans toutes les parcelles.

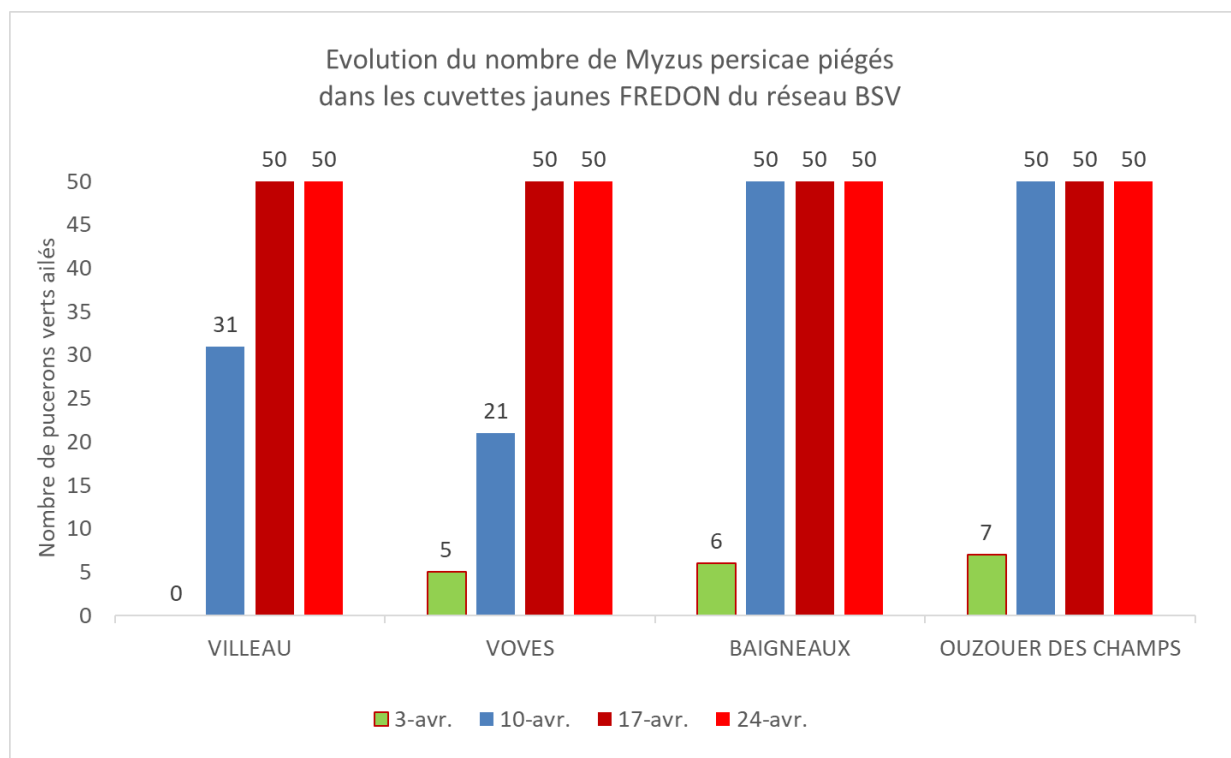


Captures dans les cuvettes jaunes :

Dans les 4 sites pourvus de cuvettes jaunes (VOVES, VILLEAU, BAIGNEAUX, OUZOUE DES CHAMPS) la détermination par la FREDON s'arrête à 50 *Myzus persicae*.

 Des informations complémentaires sur les *M. persicae* ici

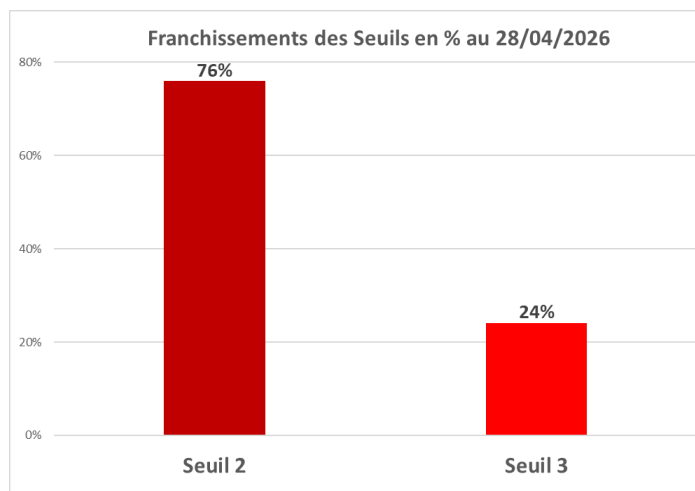
Le relevé du 24 avril fait état d'une pression importante dans l'ensemble des sites suivis. Ils restent au maximum des captures pour la troisième semaine.



Pucerons verts aptères

🌿 Contexte d'observations

La pression pucerons reste élevée dans l'ensemble des parcelles du réseau.



Toutes les parcelles ont franchies les seuils de nuisibilité.

- 76 % pour le seuil 2
- Et déjà 24 % pour le seuil 3

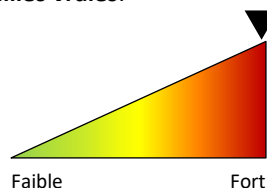
Le nombre de pucerons par colonies observées augmente sensiblement avec 2 à 5 individus.

🌿 Seuil indicatif de risque

10 % des plantes comportant au moins 1 ou 2 pucerons verts aptères à partir du **stade 2 feuilles vraies**.

🌿 Prévision

Avec la hausse des températures et l'absence de vent, la surveillance doit être renforcée dans l'ensemble des parcelles où le seuil de nuisibilité était atteint il y a maintenant 8 à 10 jours. Le risque **est très élevé**.



🌿 Gestion du risque


Dans le cadre du Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI) « vers des solutions opérationnelles contre la jaunisse de la betterave sucrière », l'ITB et les Services Agronomiques de Sucreries testent différentes techniques :

- L'efficacité de plantes compagnes.
- Les médiateurs chimiques : phéromones, allomones
- Les produits de biocontrôle
- Les lâchers d'auxiliaires

Vous pouvez retrouver tous ces éléments sur le site de l'ITB en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://www.itbfr.org/pnri/les-leviers-testes-sur-les-fpe>

Mesures prophylactiques :

	<p>Des produits de bio-contrôle à base d'huile de paraffine sont autorisés en betterave sucrière pour lutter contre les pucerons.</p> <p>La liste actualisée des produits de bio-contrôle est disponible en cliquant sur ce lien : https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole</p>
---	--

Résistance aux produits phytosanitaires_:



Les couples pucerons verts *Myzus persicae* / pirimicarbe, pucerons verts *Myzus persicae* / lambda α cyhalothrine et pucerons verts *Myzus persicae* / tau-fluvalinate sont exposés à un risque de résistance.

Vous pouvez trouver toutes les informations sur les phénomènes de résistance sur le site R4P



Deux parcelles signalent des coccinelles cette semaine

EcophytoPIC - coccinelles



603 abonnés au BSV Betteraves



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Mieux connaître



LE SCARABEE JAPONAIS (*Popillia Japonica*)

L'Instruction Technique 2022-745 nous demande de nous préparer à l'arrivée de *Popillia japonica* et met en place un Plan National d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PNISU).

Appelé aussi scarabée ou hanneton japonais, cet insecte est un **Organisme de Quarantaine Prioritaire** sur le territoire européen (Règlement 2016/2031).



Description :

Les adultes sont de forme ovale, avec une longueur variant entre 8 et 12 mm et une largeur entre 5 et 7 mm. La tête et le pronotum sont vert métallique comme les premiers segments des pattes (coxa et fémur). Les élytres sont de couleur brun cuivré. Un critère d'identification caractéristique est la présence de toupets de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.

Il est très polyphage et s'attaque à plus de 400 espèces de plantes dont le maïs, rosier, fraisier, soja, vigne, gazon et divers espèces forestières.

Historique :

Son origine est le Nord-Est asiatique. Il est arrivé aux USA en 1916 où il a engendré de gros dégâts.

En Europe continentale, il est signalé en **Italie en 2014**, en **Suisse en 2017**, puis en **Allemagne en 2021**. Son éradication dans le Nord de l'Italie et le Sud de la Suisse est dorénavant impossible.

Dissémination :

- Adultes : par vol ou par utilisation des modes de transports humains ou de marchandises.
- Larves : par la terre entourant les plantes destinées à la plantation.

Alerte :

Toute suspicion de présence doit être signalée par mail au SRAL de la DRAAF-Centre-Val-de-Loire : sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr (avec photo si possible).



Notes nationales



Les fleurs sont là, protégeons les abeilles !

La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Protection des pollinisateurs- Région Centre - Val de Loire](#)